

Nous sommes un secteur résidentiel et non commercial.

Accepter un changement de zonage pour ajout d'usages pour le 1420, boulevard du Mont-Royal est inacceptable. Cela créerait un précédent avec en plus de nombreuses conséquences néfastes ayant des répercussions sur l'environnement, la circulation, le stationnement, le niveau de bruit, la sécurité et la quiétude des riverains.

Jean Cliche